

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DAC 476 Subvention (1.500 euros) à l'association Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale A.S.S.D.N.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à l'association Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale A.S.S.D.N ;

Sur le rapport présenté par Mme VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Amicale des anciens des services spéciaux de la Défense Nationale A.S.S.D.N, 16-18, place Duplex (15e). 2018-02156 /20466

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 6574 et rubrique 3121.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO